



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 15 DEC. 2021

ID : 019-241927201-20211213-DCC211213_1_1-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Membres	73
Présents	56
Pouvoirs	06
Votants	62
Exprimés	62
Pour	62
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 décembre 2021

Secrétaire de séance : M. Bruno FLEURY

Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Béatrice GORON, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Sophie ROY, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX
M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir :

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PENOT
Mme Yvette FOURNIER à M. Michel BREUILH
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. Fabrice MARTHON à Mme Ana Maria FERREIRA
M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Josette VERDEYME, MM. Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

Objet : 1.1 Cession d'une parcelle de terrain à la SARL Négoce Transport Corrèze (NTPC) sur la ZAC de la Montane Ouest commune de St Priest-de-Gimel

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Tulle et notamment sa compétence développement économique,

Considérant la demande de M. Christophe VAREILLE, gérant de la SARL Négoce Transport Corrèze (NTPC) d'acquiescer une parcelle de terrain située sur la ZAC de la Montane Ouest, commune de St Priest-de-Gimel, pour son activité principale de négoce et transport d'engins et secondaire de stockage de plaquettes forestières (destinées aux chaufferies),

Considérant la nature du terrain, difficilement aménageable compte tenu du fort dénivelé de la parcelle, de la nature du sol et de la forme du terrain,

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 18 novembre 2021,

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20211213-DCC211213_1_1-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Décide de céder la parcelle de terrain cadastrée AE 13 sur la commune de St-Priest-de-Gimel, d'une surface d'environ 46 818 m² (lot n°3) à la SARL Négoce Transport Corrèze (NTPC) ou toute autre entité intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, au prix de 115 000 € HT soit 138 000 € TTC ;

2°) Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette vente ;

3°) La recette en résultant sera imputée au budget aménagement économique.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le :

15 DEC. 2021